

HABITAT DE LA VIENNE 33 RUE DU PLANTY 86180 BUXEROLLES

Poitiers, le 28 février 2025

Objet : Contrôle de raccordement des eaux usées et pluviales dans le cadre d'une vente

immobilière

N° dossier : AC-001-25-00001

Madame, Monsieur,

Le pôle assainissement a procédé le 26/02/2025 au contrôle de raccordement des eaux usées et pluviales de votre habitation sise 2 IMPASSE DU LOGIS sur la commune de Adriers.

Vous voudrez bien trouver ci-joint le rapport de visite.

Au regard du contrôle réalisé et selon les constats visuels et les informations recueillies le jour du contrôle, votre installation a été classée **CONFORME**.

Le rapport ci-joint a une validité de 10 ans à compter de la date du contrôle et ne saurait tenir compte de toutes modifications apportées ultérieurement aux installations interne à votre habitation et aux évolutions techniques et réglementaires

Conformément à l'article 63 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets », je vous saurai gré de bien vouloir rappeler au notaire en charge de la vente son obligation d'adresser au pôle assainissement, au plus tard un mois après la signature de l'acte authentique de vente, une attestation de vente où figurent la date de la vente, les informations nécessaires pour identifier l'immeuble vendu ainsi que les noms et adresse de l'acquéreur. Cette disposition permettra au pôle assainissement de mettre à jour le dossier administratif de votre propriété, et de prendre contact avec le nouvel acquéreur.

Une fois les travaux réalisés ou pour toute question liée à la visite et à ce contrôle, ou bien pour tout accompagnement ou information d'ordre administratif ou technique concernant le

raccordement de votre habitation au réseau d'assainissement, n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat du pôle assainissement au 05.49.61.61.38 ou par mail : pole-assainissement@eauxdevienne.fr

En espérant que cette démarche vous aide dans la gestion quotidienne de votre installation et qu'elle vous permette de contribuer à l'amélioration et à la préservation de la qualité de l'eau, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable du Pôle Assainissement,

Nathalie DELLA-VALLE



CONTRÔLE DE DESTINATION

DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES

IDENTIFICATION

Référence SPAC :	AC-001-25-00001
------------------	-----------------

Nom du (des) Contrôleur(s): THOMAS BILLAUD / ELISABETH BRUNET

Date du contrôle : 27/02/2025

<u>Adresse de l'immeuble</u>: 2 IMPASSE DU LOGIS Code postal / Commune: 86430 ADRIERS

Section et numéro de parcelle : AB427

Propriétaire:

Nom et prénom : HABITAT DE LA VIENNE Adresse : 33 RUE DU PLANTY Code postal / Commune : 86180 BUXEROLLES

Pays (hors France): FRANCE
Téléphone: 06.11.30.35.80

Occupant (si différent du propriétaire) :

Nom et prénom de l'usager : /
Téléphone : /

OBJET DE L'INTERVENTION

Acte de vente Demandeur : Propriétaire

Référence notaire : /

Personne rencontrée : Propriétaire

Observations:

ALIMENTATION EN EAU

Adduction eau publique :	Oui
Autre alimentation en eau :	Non

TYPE DE CONTRÔLE

Moyen de contrôle :	
Test à la fumée :	Non
Test au colorant :	Oui
Caméra :	Non
Test sonore:	Oui
Test visuel :	Oui
Type de réseau public de collecte :	

Observations:

BOÎTE DE BRANCHEMENT

Présence d'une boîte de branchement :	Non
Emplacement :	/
Présence d'un siphon :	/
Boîte de branchement accessible :	/
Type:	/
Etat :	/
Etanchéité :	/
Raccordement au fil d'eau de la boîte :	/
Présence réduction de raccordement sur la boîte :	/

VENTILATION PRIMAIRE

Présence d'une ventilation haute :	Non
Diamètre suffisant :	/
Emplacement de l'évacuation :	/
Présence d'un aérateur à membrane :	/

Observations:

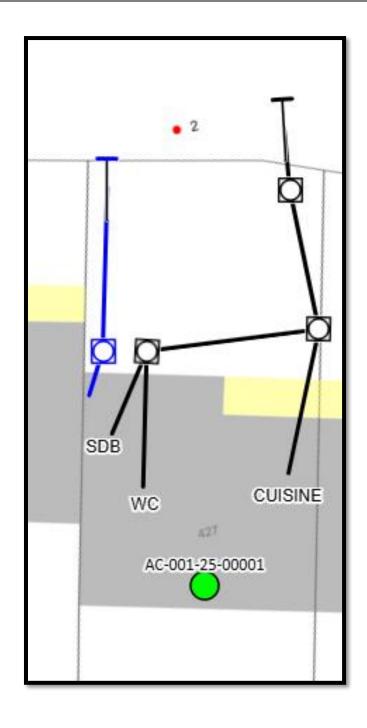
DESTINATION DES EAUX USEES

Pièces	N°	Emplacement	Installation	Nombre	Destination des eaux	Observations	Conformité	
CUISINE	/	RDC	ÉVIER	1 RÉSEAU EU		/	OUI	
TOILETTES	/	RDC	WC	1	RÉSEAU EU	/	OUI	
SALLE D'EAU	/	RDC	LAVABO	1	RÉSEAU EU	/	OUI	
SALLE D'EAU	/	RDC	DOUCHE	1	RÉSEAU EU	/	OUI	
SALLE D'EAU	/	RDC	LAVE LINGE	1	RÉSEAU EU	/	OUI	

DESTINATION DES EAUX PLUVIALES

Bâtiment	Evacuation	Situation	Emplacement	Nombre Destination des eaux		Observations	Conformité
MAISON PRINCIPALE	GOUTTIÈRE	/	FAÇADE AVANT	1	RÉSEAU EP	/	OUI

SCHÉMA DE PRINCIPE DE L'INSTALLATION



	Boîte de branchement EU	0	Dégraisseur - deshuileur		Poste de relevage	$\overline{}$	Réseau EU	<u> </u>	Infiltration sur la parcelle		Canalisation d'eaux usées
	Regard EU		Fosse étanche	(Sanibroyeur		Réseau unitaire		Rejet dans un cours d'eau	•	Puits
0	Boîte de branchement EP		Traitement ANC	8	Siphon de sol	-1	Réseau EP		Canalisation d'eaux pluviales	00	Fosse toutes eaux
	Regard EP	0	Puisard	•	Siphon disconnecteur	$\overline{}$	Rejet inconnu	-	Drain agricole	②	Fosse septique
	Avaloir	î	Ventilation primaire	H	Clapet anti- retour		Fossé		Canalisation Unitaire	00	Fosse inconnue
	Grille avaloir	8	Ventilation secondaire		Mare		Réseau de surface	_	Refoulement	•	Préfiltre

EV : Eaux vannes (WC) – EM : Eaux ménagères (salle de bain, cuisine,...) – EU : Eaux usées (EV +EM) – EP : Eaux pluviales.

CONCLUSION DU CONTROLE

DIAGNOSTIC DU RACCORDEMENT

CONFORME

- *Tous les points d'eaux usées testés sont raccordés au réseau public.
- *Tous les rejets d'eaux pluviales respectent la règlementation en vigueur et les préconisations du règlement du service.

Conclusions du contrôle :	
Anomalies constatées : - /	
Travaux à réaliser : - /	
Observations:	

Lors du diagnostic, seuls les points d'eau représentés sur le schéma et intégrés aux tableaux « destination des eaux usées et eaux pluviales » ont été déclarés par la personne rencontrée au moment du contrôle.

Le contrôle a été effectué sur la base des documents et informations apportés par le propriétaire et sous réserve du respect de conditions particulières spécifiques de raccordement édictées dans un règlement de lotissement, sans prendre en compte d'éventuels éléments non déclarés.

Le rapport ci-joint a une validité de 10 ans à compter de la date du contrôle et ne saurait tenir compte de toutes modifications apportées ultérieurement aux installations interne à votre habitation et aux évolutions techniques et règlementaires

Lors de la vente de la maison, si le diagnostic du raccordement est classé <u>Non Conforme</u>, les travaux énoncés ci-dessus devront être engagés <u>dans un délai d'un an</u>, conformément aux dispositions générales édictées chapitre V, Article 18 du règlement du service public d'assainissement collectif d'Eaux de Vienne-SIVEER.

<u>Ce délai pourra être raccourci sur décision de la collectivité en fonction de l'impact de l'anomalie constatée sur la santé publique et l'environnement – Art18 du Règlement du Service Public d'Assainissement Collectif.</u>

Syndicat eaux de Vienne – Siveer

La Responsable du Pôle Assainissement,

Nathalie DELLA VALLE

Dans le cadre du RGPD, Eaux de Vienne exploite les données recueillies afin de traiter votre demande de diagnostic. Pour plus d'informations sur la gestion de vos données personnelles, vous pouvez retrouver notre politique de protection des données sur notre site internet : www.eauxdevienne.fr/donnees-personnelles